

INTITULE DU POSTE*(A compléter par l'ENSA suivant exemple)*

ENSA STRASBOURG_2022-1074643_MCF_TPCAU_CAT 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE*(A compléter par l'ENSA suivant exemple)*Maitre de conférences/ Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine /
Catégorie 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA ou PROFARCH
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région Grand-Est	Grand-Est
Département	Bas-Rhin
Adresse	ENSAS 6-8 boulevard du président Wilson BP 10037, 67068 STRASBOURG CEDEX

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

L'ENSA de Strasbourg (830 étudiants) est une école ancrée dans l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur. Elle est en association depuis 2015 avec l'UNISTRA, les collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur du grand Est sont au centre du projet d'école. Au sein de l'UNISTRA, l'ENSAS est membre du collégium Science, Ingénierie, Technologie. Elle est membre fondateur du réseau AlsaceTech des grandes écoles d'ingénieurs, d'architecture et de management d'Alsace.

Fortement engagée à l'international, l'ENSAS propose :

un diplôme franco-allemand Faculté d'architecture de Karlsruhe

un double diplôme commun avec Dresde

un double diplôme avec l'Université de Tongji à Shanghai avec un parcours anglophone en master

De par son implantation au sein de régions impliquées dans la prise en compte de l'environnement et des interactions sociales et économiques, l'ENSAS souhaite s'affirmer comme pôle d'excellence pour l'architecture durable. Elle est engagée sur les sujets de mobilité et à la technique. Le laboratoire lumière est un lieu d'expérimentation au contrôle des ambiances lumineuses à leur place dans le projet d'architecture.

L'école délivre un master de recherche avec l'UNISTRA et l'INSA : Master Aménagement et Urbanisme, Spécialité Architecture, Structure et Projet Urbain. Elle délivre avec l'UNISTRA un master architecture et archéologie et offre l'accès à un master Génie Civil spécialisé Architecture Bois Construction cohabilité par l'ENSTIB et l'ENSA de Nancy

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par

L'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris – en cours

AMUP Unité de recherche conjointe ENSAS – INSA Strasbourg : 35 EC dont 3/4 ENSAS et 1/4 INSA Strasbourg, 22 doctorant-e-s en cours, 1 post-doc

ARCHE Unité de recherche partenaire -UNISTRA (en cours de structuration pour évoluer vers une unité « mixte » Université – ENSAS) : 4 EC sont membres, 7 doctorants sont encadrés par des EC HDR de l'ENSAS

CHAIRE de recherche et d'enseignement MOBILITÉS EN PROJET

ARCHES Réseau scientifique thématique sur les architectures en environnements extrêmes

Les activités scientifiques des EC de l'Ecole sont développées d'une part au sein de l'unité AMUP *Architecture, Morphologie/Morphogenèse Urbaine, Projet* (UR 7309), unité conjointe avec le Département Architecture de l'INSA Strasbourg, avec une direction & direction adjointe partagée, d'autre part avec l'unité ARCHE *Arts, civilisation et l'histoire de l'Europe* (UR 3400) de l'UNISTRA, qui réunit la plupart des EC du champs Histoire et Culture architecturales

Les axes scientifiques de l'école se fondent avec ceux de l'unité de recherche AMUP et partiellement avec ceux d'ARCHE ; ils nourrissent à la fois la formation initiale et les enseignements du projet en Master, notamment sur la ville et le territoire, sur la durabilité des bâtiments et des territoires, et dans les séminaires, sur l'histoire de l'architecture et de la ville, les ambiances, la sociologie urbaine, le rapport projet-paysage, la typologie et modélisation, et la formation doctorale. Cette dernière doctorale est coordonnée par l'Ecole Doctorale Sciences humaines et sociales – Perspectives européennes (ED 519) de l'UNISTRA

Les domaines d'expertise et de compétence des architectes, déclinés dans la Stratégie Nationale de l'Architecture, constituent un socle pour un autre pan important des activités scientifiques de l'Ecole, autour de l'histoire de l'architecture, l'histoire de la ville mais aussi l'histoire de l'enseignement de l'architecture du XXe. Plusieurs EC mènent des projets de recherche sur ces thématiques au sein de l'unité ARCHE. Pour renforcer la reconnaissance de ces contributions en histoire et culture architecturales, un processus de structuration est en cours, avec l'accord du Min. de la Culture, pour aboutir à un statut de double-tutelle partagée entre l'UNISTRA et l'ENSAS

Dans le cadre de la politique régionale de l'enseignement supérieur (contrat d'association avec 7 établissements), des coopérations sont encouragées comme le projet DUNE-Eole avec l'UNISTRA ou la direction de programme de recherche ANR porté par ARCHE (histoire de l'enseignement de l'architecture) ou encore la Fédération de recherche en durabilité

Axes AMUP (projet quinquennal 2023-27)

1 : Conception architecturale, approche sensible, ingénierie des ambiances dans la ville soutenable

2 : Métropolisation, Territorialisation, Projets de Transition

3 : Acteurs et dynamiques patrimoniales : expériences et transferts.

Deux thèmes parcourent ces axes de manière transversale : les enjeux environnementaux et la recherche par le projet

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

Enseigner dans les cours des cycles licence et master. Ils s'inscrivent dans le programme pédagogique en cours (2018-2023). Une évolution des interventions mentionnées ci-dessous est possible dans la durée. La grille du programme pédagogique est actuellement en discussion et des modifications vont intervenir dès la rentrée 2023.

L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) rejoindra les équipes pédagogiques. Il.elle organisera les enseignements qui lui sont confiés dans le cadre du programme de l'ENSAS.

Définir et assurer un projet pédagogique :

Participer à l'organisation du cursus, contribuer à définir le projet pédagogique pour l'enseignement du projet architectural à l'ENSAS.

Participer à la coordination des enseignements de projet en articulation avec les autres champs disciplinaires

Ajuster ses méthodes et les modalités pédagogiques en fonction des étudiants.

Il.elle développera un enseignement en relation avec les thématiques développées au sein de sa pratique professionnelle en cohérence avec le programme de l'école, qui prévoit un apprentissage du projet progressif, depuis l'échelle domestique jusqu'à l'échelle urbaine, et s'étendant sur les cinq ans du cursus. Il met l'accent sur l'usage, la dimension spatiale et constructive, la ville et l'espace public. La prise en compte de la crise écologique dans les thématiques et les méthodes ateliers de projet est nécessaire.

Le.la candidat(e) participera au développement de l'enseignement et de la recherche au sein de l'école.

Il.elle sera directeur(e) de stages de licence et de master. Il.elle sera sollicité(e) pour encadrer des rapports d'étude de licence. Il pourra participer aux enseignants de projet de la FPC (formation professionnelle continue)

Il.elle participera aux jurys de licence, master et HMONP, ainsi qu'à toute réunion, séminaire pédagogique ou groupe de travail monté par les enseignants ou les instances ou la direction de l'école.

Il. elle s'impliquera dans la vie de l'école pour participer au rayonnement de l'école et au développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux.

Il.elle participera à la valorisation et la diffusion des travaux de l'école.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

3° Par une participation à la vie de l'établissement (vie institutionnelle, santé et vie étudiante, jurys, coordination pédagogique, journée portes ouvertes...)

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre. Participer à la mise en œuvre des activités de recherche :

- expérience et compétence dans l'enseignement du projet architectural.
- activité de praticien confirmée montrant un engagement dans une pensée réflexive liant pratique architecturale, théorie et recherche.
- Capacité à s'intégrer dans une équipe portant le projet pédagogique et scientifique de l'école
- Développer des partenariats autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet et en lien avec la stratégie de l'établissement

Une activité de recherche sera appréciée

Une pratique de langue étrangère sera appréciée

Savoir-faire

- Capacité à s'inscrire dans une organisation existante
- Savoir s'inscrire dans la stratégie de l'établissement
- Forte capacité à pratiquer des croisements disciplinaires et du travail en équipe
- Savoir faire preuve de veille et d'anticipation
- Capacité à s'adapter à l'évolution des fonctions, des problématiques, des méthodes et des outils
- Savoir gérer les relations avec les étudiant·e·s
- Capacité à conduire des projets pédagogiques et artistiques
- Savoir prendre en compte les enjeux sociétaux et les traduire dans les contenus pédagogiques
- Savoir utiliser les outils informatiques et logiciels utiles et nécessaires (dont usage de la visioconférence)

Savoir-être

- Avoir l'esprit d'équipe
- Sens des relations humaines
- Sens de la pédagogie
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Selon le profil de la personne retenue

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Diplôme d'architecte

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA X (**à compléter par l'ENSA**).

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter

(A compléter par l'ENSA si besoin)

Autre personne à contacter

(A compléter par l'ENSA si besoin)

Adresses électroniques uniquement